

1. Présentation

AFCOO est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 2 rue des Arquebusiers à STRASBOURG. AFCOO développe, propose et dispense des formations en inter et intra entreprise. Ces formations sont non diplômantes.

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par AFCOO. Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un courriel, d'un courrier, d'un bon de commande ou d'une convention, implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de AFCOO, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le client se porte fort du respect des présentes conditions par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de AFCOO, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins

3. Inscription

Toute inscription nécessite l'envoi du bulletin d'inscription dûment renseigné à: AFCOO - 2 rue des Arquebusiers - 67000 STRASBOURG - Tél : 06 299 748 19 - courriel : info@afcoo.fr

Après réception du bulletin, une confirmation d'inscription est adressée au client par courrier, ou courriel. Le bulletin doit être accompagné des modalités de règlement des frais de participation : chèque à l'ordre de AFCOO. AFCOO doit être avisé des modalités spécifiques de prise en charge des frais de formation au moment de l'inscription (notamment concernant les modalités de justification de l'action) et en tout état de cause avant le démarrage de la formation.

4. Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle une convention de formation est adressée au client en deux exemplaires. Il s'engage à retourner à AFCOO, avant le démarrage de la formation, un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise. Si le client est une personne entreprenant l'action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L. 6353-3 du Code du travail. L'action de formation se déroule conformément au programme remis au client.

À l'issue de toute action, une facture et une attestation de présence seront adressées au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client). Une attestation de fin de formation est également remise au stagiaire.

5. Annulation ou report du fait du client

Toute annulation doit être communiquée par écrit. Si une annulation intervient moins de quatorze jours calendaires avant la date de début de la prestation, hors cas de force majeure, AFCOO facturera les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette prestation. Il se réserve le droit de facturer des frais d'annulation pouvant atteindre la totalité du prix de la prestation.

Si le client est une personne physique entreprenant l'action de formation à titre individuel et à ses frais, il peut se rétracter

dans les 14 jours après la signature du contrat par courrier. En cas d'annulation après le début de la prestation, d'absence, d'abandon ou de non réalisation des activités prévues, AFCOO facturera directement au client la totalité du prix de la prestation. Dans les cas particuliers d'absence ou d'abandon du stagiaire entraînant la réduction du montant de la prise en charge des frais de formation par les financeurs prévus, AFCOO se réserve le droit de facturer au bénéficiaire les sommes dues.

Si l'abandon est le fait d'un cas de force majeure, dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties) et signalé par le client par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant toutes les pièces justificatives utiles, le paiement n'est dû qu'au prorata temporis des heures de formation assurées jusqu'à la date de réception du courrier.

6. Annulation ou report du fait de AFCOO

AFCOO se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation, notamment dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation. Dans ce cas, le client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne pourra être versée au client et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement réalisés avant d'avoir obtenu la convocation ne pourront pas être remboursés. En cas de réalisation partielle de la formation du fait de AFCOO, la facturation se fera au prorata temporis des heures réalisées par rapport au nombre d'heures prévues.

7. Paiement

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires ; ils comprennent la formation et les supports pédagogiques. Les pauses et les déjeuners de midi ne sont pas compris dans le prix indiqué.

Règlement par un OPCA : En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCA avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et doit figurer sur l'exemplaire de la convention que le client retourne signé à AFCOO. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à AFCOO au premier jour de la formation, celui-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

8. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur.

En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de 30 jours, un second rappel est émis.

9. Formations en e-learning

Descriptif

Le SFC-Unistra propose des formations à distance par le biais d'une plateforme pédagogique.

Cette plateforme dispose de tous les outils nécessaires pour suivre efficacement un dispositif d'enseignement à distance : espaces de stockage de ressources, classe virtuelle, espaces de tchat, quizz, agenda, outils de communication (forum et messagerie interne), espaces de dépôt de documents, relevés de connexion.

Accès à la plateforme et droit d'usage

Pour accéder à la plateforme, chaque stagiaire recevra par

courriel un identifiant et un mot de passe. Les utilisateurs de la plateforme sont seuls responsables de la préservation et de la confidentialité de leur identifiant et s'engagent à ne pas communiquer, céder, vendre ou louer leur identifiant à un tiers. Le non-respect de ces engagements entraînera une radiation automatique de la liste des utilisateurs. L'accès à la plateforme est possible pendant toute la durée de la formation. Les modalités d'utilisation de la plateforme sont

10. Contentieux

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal de Strasbourg compétent. La responsabilité de AFCOO vis-à-vis du client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le client à AFCOO au titre des présentes conditions.

11. Propriété Intellectuelle

Les contenus des formations, présentiels ou en e-learning, sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

AFCOO est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses clients.

A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale,...) utilisés par AFCOO pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de AFCOO. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du client sans accord exprès de AFCOO. En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations y compris les formations à distance, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, AFCOO demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le client.

12. Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site internet de AFCOO. Il suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture, à l'attention du Directeur.

Les données personnelles, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation remplie par vos soins, et toutes informations futures, sont utilisées par le AFCOO uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

13. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils

soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par AFCOO au client. AFCOO s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires ou fournisseurs les informations transmises par le client, y compris les informations concernant les stagiaires.

14. Communication

Le client accepte d'être cité par AFCOO comme client de ses formations, aux frais de AFCOO. Sauf engagements particuliers et sous réserve du respect des dispositions de l'article 13, AFCOO peut mentionner le nom du client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

15. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par AFCOO aux fins de réalisation et de suivi de la formation ; que la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des stagiaires sont des données accessibles à ses services ; que conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à AFCOO. Le client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès.

16. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et AFCOO à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent de Strasbourg.

17. Divers

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du client ainsi que de celles de AFCOO. AFCOO se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le client. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties. Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes. A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal de Strasbourg compétent. La responsabilité de AFCOO vis-à-vis du client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le client à AFCOO au titre des présentes conditions.